

Le Code du travail (Art. R. 4141-2) et le Code de la construction et de l'habitation (règlement de sécurité des établissements recevant du public) imposent aux employeurs et exploitants de former le personnel sur la conduite à tenir en cas d'incendie, notamment concernant les procédures d'évacuation.

FORMATION DES PERSONNELS : EXERCICE D'ÉVACUATION - INCP02 (Type de bâtiments concernés : ERP et ERT)



OBJECTIFS DE LA FORMATION

- À l'issue de cette formation, les participants seront capables de :
- Comprendre le mécanisme de développement d'un feu
 - Appréhender les grands principes de la prévention incendie
 - Savoir agir devant un début d'incendie
 - Savoir procéder à l'évacuation en appliquant les consignes

PUBLIC CONCERNÉ

Les membres du personnel

DURÉE : 2,5 heures de formation

EFFECTIF MAXIMUM : 10 personnes

LE FEU ET LA PRÉVENTION

Les principales causes d'incendie
Les effets de l'incendie sur l'homme
Le triangle du feu
Les modes de propagation
Les objectifs de la prévention
Le contexte réglementaire

PROTECTION, ALARME ET ALERTE DES SECOURS

La protection individuelle face à un incendie
Les moyens d'alarme et d'alerte
Prévenir et accueillir les secours

EXERCICE D'ÉVACUATION SUR SITE

La procédure d'évacuation du site
Organisation d'un exercice d'évacuation
Débriefing en salle

PROGRAMME

TARIF

Formation adaptée et dispensée exclusivement pour votre structure : nous consulter pour les tarifs.

